

(©AFP / 27 juin 2014 11h29)

L'Allemagne vote la réduction du soutien aux énergies renouvelables

Berlin - Les députés allemands ont entériné vendredi une réforme des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables, qui doit remettre sur les rails la transition énergétique du pays et enrayer la hausse des prix de l'électricité.

La loi, qui réduit à compter du 1er août les subventions accordées aux énergies alternatives, est aux côtés du salaire minimum le premier gros projet du gouvernement Merkel III. Présenté en janvier par le ministre de l'Economie et de l'Energie Sigmar Gabriel, le texte a fait l'objet d'un intense marchandage, en Allemagne et avec Bruxelles.

L'Allemagne a pris à la fin des années 90 le tournant des renouvelables en instaurant un généreux régime de subvention des énergies vertes. Un mécanisme qui a porté ses fruits - 27% de l'électricité consommée dans le pays au premier trimestre était issue de renouvelables - mais qui coûte cher, plus de 20 milliards d'euros par an. Les usagers financent le système par une taxe imposée à chaque kilowatt-heure produit et consommé.

La nouvelle loi réduit de manière substantielle les subsides accordés aux énergies propres (mais pas pour les capacités existantes), et prévoit que, graduellement, le courant produit par vent et soleil, qui doit représenter à l'horizon 2050 80% de la consommation totale, se soumette aux mécanismes du marché. Pour le moment il est prioritaire dans l'approvisionnement du réseau et n'entre pas en concurrence avec le charbon ou l'atome.

Premier pas dans la bonne direction pour la fédération BDEW, qui représente les acteurs traditionnels du secteur, la réforme signe l'arrêt de mort des renouvelables aux yeux de ses critiques, les Verts et les associations d'énergies propres et de protection de l'environnement.

La loi votée vendredi sera sans doute immédiatement contestée par Bruxelles puisque, malgré des mois de négociations, un point fait toujours débat: pour la Commission, l'application de cette taxe de soutien aux renouvelables sur le courant importé, y compris le courant vert, est une forme de barrière douanière, incompatible avec le marché libre.

(©AFP / 27 juin 2014 11h29)